

# DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, responsable de la maîtrise d'ouvrage de la solution technique utilisée par la préfecture de la Corrèze, s'engage à rendre ce site internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

A cette fin, il met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- [Schéma pluriannuel d'accessibilité 2022-2024](#)
- [Plan annuel d'accessibilité 2023](#)
- [Plan annuel d'accessibilité 2022](#)

## État de conformité

Le site [www.correze.gouv.fr](http://www.correze.gouv.fr) est non conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité pour les administrations, RGAA version 4 car il n'existe aucun résultat d'audit en cours de validité permettant de mesurer le respect des critères.

Les corrections des non-conformités sont en cours dans un projet de transformation graphique, et la présente déclaration d'accessibilité sera mise à jour au plus vite.

## Résultat des tests

En l'absence d'audit de conformité il n'y a pas de résultats de tests.

## Contenus non accessibles

### **Non conformité**

En l'absence d'audit, tous les contenus seront considérés comme non accessibles par hypothèse.

### **Dérogations pour charge disproportionnée**

En l'absence d'audit aucune dérogation n'a été établie.

### **Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité**

En l'absence d'audit aucun contenu n'a été identifié comme n'entrant pas dans le champ de la législation applicable.

### **Technologies utilisées pour la réalisation du site « [interieur.gouv.fr](http://interieur.gouv.fr) »**

En l'absence d'audit aucune technologie n'a été utilisée.

### **Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité**

En l'absence d'audit, aucun agent utilisateur et aucune technologie d'assistance n'ont été utilisés.

### **Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :**

En l'absence d'audit aucune combinaison de navigateur et de lecteur d'écran n'a été utilisée.

### **Les outils suivants ont été utilisés lors de l'évaluation :**

En l'absence d'audit aucun outil n'a été utilisé lors de l'évaluation.

## Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

En l'absence d'audit aucune page n'a fait l'objet de la vérification de conformité.

## VOIES DE RECOURS

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site web un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits  
(<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>)
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région  
(<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)  
Défenseur des droits  
Libre réponse 71120  
75342 Paris CEDEX 07